



Guide

2025

Décarboner ses transports

en Nouvelle-Aquitaine





Remerciements

Nous remercions les membres du groupe de travail qui ont contribué à la réalisation de ce guide dans le cadre de **Résonance**, ainsi que les personnes ressources qui ont permis de l'enrichir et que nous ne pouvons pas toutes citer ici.

Le groupe de travail

- **Clémantyne Cousin**, chargée de mission Transitions écologiques pour **Bordeaux Métropole**.
- **Anne-Laure Fages-Plantier**, cheffe de projets RSE/RSO, pour l'Agence de Développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine, (**ADI**).
- **Patrice Grégoire**, chef de Projet « Accélérer la responsabilisation des acteurs économiques », mission Transition Ecologique, **DREAL Nouvelle-Aquitaine**
- **Véronique Manus**, assistante pôle territoires pour l'Agence de Développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine, (**ADI**).
- **Philippine Mauro**, chargée d'accompagnement et de développement pour la **Fédération des SCOP BTP**.
- **Mélanie Pressans**, chargée de mission approvisionnement et logistique, **Région Nouvelle-Aquitaine**.



Ce PDF est interactif
Cliquez sur les liens soulignés !

Quel est l'impact des déplacements sur le climat ?

Le Shift project fait un constat :

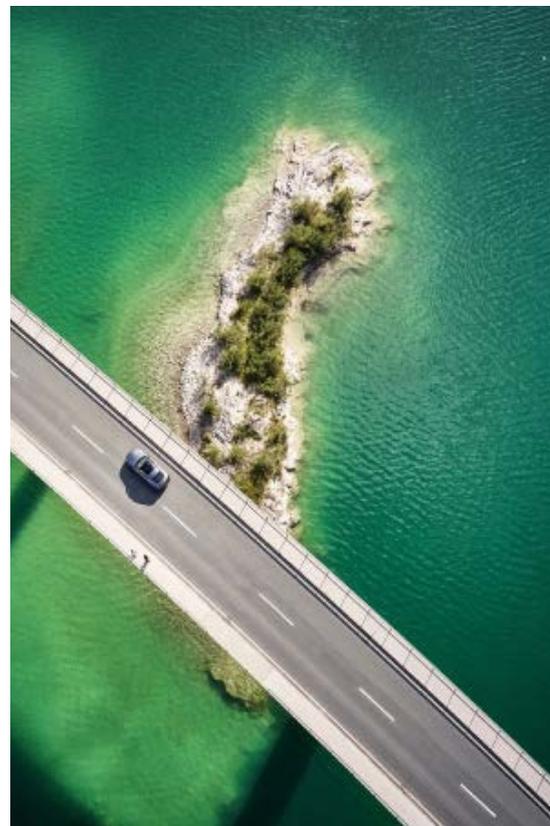
« La mobilité ne se décarbone pas assez vite »

« Le secteur des transports reste le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France, avec presque 1/3 des émissions nationales en 2023, dont plus de 50% sont dus aux voitures particulières (et près de 70% en ajoutant les véhicules utilitaires légers). C'est également le seul secteur dont les émissions n'ont pas baissé depuis 1990. À lui seul, le secteur des transports consomme près de la moitié des produits pétroliers importés par le pays, ce qui représentait en 2022 28% du déficit commercial français.

Pourtant, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise une décarbonation complète du transport routier en 2050, et une baisse de 40% de ses émissions d'ici à 2030. Pour respecter ses engagements nationaux et européens, et pour réduire sa dépendance à des énergies fossiles importées, la France n'a d'autre choix que de mettre en œuvre rapidement l'ensemble des leviers de décarbonation de la mobilité. »

C'est en raison de l'impact considérable que représentent les émissions de gaz à effet de serre (GES) que le réseau Résistance a souhaité appuyer les entreprises sur cette problématique. Mais aussi car nous sommes de plus en plus sollicités par des structures qui souhaitent agir sur le volet transport mais faute de ressources humaines suffisantes ne peuvent pousser le sujet à fond alors que celui-ci est prépondérant pour limiter l'impact du changement climatique et donc nous permettre de vivre dans des conditions tenables.

Ce guide s'adresse aux structures qui veulent diminuer l'impact carbone lié aux déplacements engendrés par leur activité. Il propose des modes de déplacement plus favorables pour l'environnement et la santé des citoyens que l'auto-solisme et des solutions pour optimiser ses déplacements. Il recense également les aides mobilisables pour mettre en œuvre ces solutions.



Il aborde 3 types de déplacement :

#1

**DEPLACEMENTS
DES SALARIÉS
DOMICILE -
TRAVAIL**

#2

**DÉPLACEMENTS
PROFESSIONNELS**

#3

**DÉPLACEMENTS
LOGISTIQUES
NÉCESSAIRES À
L'ACTIVITÉ DES
ENTREPRISES**

Les déplacements liés aux visiteurs ne sont volontairement pas traités dans ce guide car ils s'étudient davantage au cas par cas, sauf à recommander aux entreprises d'être proches d'un accès aux transports en commun.



DÉPLACEMENTS DES SALARIÉS DOMICILE - TRAVAIL

" 13%

des émissions de gaz à effet de serre (GES) des transports proviennent des déplacements entre le domicile et le travail.

Ce taux représente 17,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e) en 2019, dont 98% dues à la voiture. C'est le constat de l'Insee dans l'étude Déplacements domicile-travail : des émissions de gaz à effet de serre très variables selon les territoires, parue le 7 décembre 2023. Un travailleur émet en moyenne 0,7 tonne d'équivalent CO₂ par an pour ses trajets. Le taux d'émission varie selon les territoires (aires d'attraction ou communes périurbaines, notamment).»

Source : vie publique.fr

Cadre réglementaire

La loi LOM - Loi d'Orientation des Mobilités

Le Plan de Mobilité Employeur

Entrée en vigueur en 2019, elle encourage les employeurs à déployer de nouvelles solutions de mobilité des salariés.

« La réalisation d'un plan de mobilité employeur est obligatoire **selon la taille de l'entreprise** :

- A défaut d'accord sur la mobilité lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), **les entreprises de plus de 50 employés** (sur un même site) doivent réaliser un PDME (Plan de Mobilité Employeur).
- **Les entreprises de moins de 50 employés**, si elles n'y sont pas tenues, sont fortement encouragées à réaliser elles aussi un PDME. »

Source : *Bordeaux Métropole*

Équipement en bornes de recharge Article L113-12 de la loi LOM

Pré-équipement en bornes de recharge pour :

- Les bâtiments neufs : au moins 1 borne de recharge pour les parkings de plus de 10 places ;
- Les bâtiments existants : au moins 1 borne pour les parkings de plus de 20 places d'ici 2025.

Consultez la fiche récapitulative : « [Les mesures clés de la loi LOM](#) »

Comprendre

Fresque de la mobilité

- Liste des CCI qui proposent des prestations « Fresque de la mobilité »
- [Site pour trouver une fresque près de chez vous](#)

Base régionale des aides toutes thématiques

Sur cette page on peut filtrer sur « mobilité »

Impact transport sur le climat

Pour utiliser le calculateur : Impact CO₂ est une boîte à outils gratuite pour les acteurs professionnels qui souhaitent sensibiliser leur communauté à l'impact carbone. Ici, vous trouverez des astuces pour utiliser et diffuser facilement nos ressources. - [Guide d'utilisation](#)

Impact carbone : détecteur CO₂

Vous travaillez pour un média, une entreprise, une organisation et vous souhaitez sensibiliser votre communauté à l'impact carbone (ex. : 100 kg de CO₂, c'est autant d'émissions que...") ? Impact CO₂, un service public porté par l'ADEME, a développé un outil novateur et gratuit pour vulgariser vos contenus en ligne !

Comparateur carbone

Le comparateur permet à votre communauté de mesurer l'impact carbone des gestes et objets du quotidien et de se représenter les bons ordres de grandeur.

Outils

Obligations légales

Obligations et dispositifs de soutien dans le secteur privé

Édité en février 2024 par le mouvement des entreprises de France

Boîte à outils juridiques des dispositifs de soutien à la mobilité durable (ADEME)

Pour aider les acteurs du dialogue social à négocier des mesures visant à améliorer la mobilité durable des salariés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail...

Forfait mobilités durables

Le forfait mobilités durables (FMD) créé par la Loi d'Orientation des Mobilités permet à l'employeur d'**indemniser les frais engagés par le salarié** pour se déplacer entre sa résidence et son lieu de travail : en trottinette, à vélo, en covoiturage (passager ou conducteur), en transport en commun ou autres services de mobilités partagés. **Il est cumulable avec la prise en charge de l'abonnement aux transports en commun**, comprise entre 50 % et 75 %. (source : ADEME)

Depuis le 1er janvier 2025, il peut aller jusqu'à 900€ par an et par salarié en étant exonéré d'impôts et de cotisations sociales. Le montant est de 900€ en cas de cumul avec un abonnement de transports en commun, sinon, le maximum est de 600€. Si un employeur donne plus de 900€, la somme complémentaire est soumise à impôts et cotisations.

Boîte à outils Plan de mobilité employeur (ADEME)

Fiches pratiques - Exemple d'actions

Connaître les obligations, les outils mais aussi les aides (ADEME)

Enjeux, chiffres clés, objectifs à se fixer, financer...

Choisir des solutions régionales

Annuaire de la filière Cycle et VéLI en Nouvelle-Aquitaine

Édité par ADI en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et ID4MOBILITY, il référence le tissu industriel du cycle et du véhicule intermédiaire (VéLI) : conception, équipement, distribution, réparation, logistique mais également les services, la formation et la recherche. **À noter la présence de fournisseurs néo-aquitains de solutions adaptées aux employeurs.**

Catalogue néo-aquitain des solutions bas-carbone et d'adaptation au changement climatique

Produit et piloté par ADI en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les pôles et clusters régionaux du développement durable économique : Soltena, Odeys, Id4Mobility, Cluster Energies et Stockage, Cluster Eau et Climat, ACD NA, CCI NA, Agri Sud-Ouest Innovation. **Il recense les solutions «made in Nouvelle-Aquitaine» pour décarboner, notamment en matière de transports avec une rubrique dédiée au transport de personnes.**

Pour aller plus loin

Pour découvrir les bonnes pratiques et se faire accompagner : Éco-entrepreneurs de Nouvelle-Aquitaine (CCI Nouvelle-Aquitaine)

Page dédiée à la mobilité avec offre de diagnostic flash et témoignages.

Contact : Anne-Sophie Coupel, Conseiller CCI Charente-Maritime - 05 46 00 73 32 - as.coupel@charente-maritime.cci.fr

Pour favoriser le co-voiturage de ses salariés : Charte d'engagement en faveur du covoiturage des salariés

Selon l'ADEME, 70 % des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels et la part du covoiturage quotidien est estimée à seulement 3%. Face à ces constats, et pour décarboner la mobilité tout en sauvegardant le pouvoir d'achat des Français, **l'État a lancé le 13 décembre 2022 un plan d'action national pour promouvoir le covoiturage du quotidien**, notamment les trajets domicile-travail. Dans ce cadre, l'ADEME propose aux employeurs de s'engager avec la charte d'engagement en faveur du covoiturage des salariés, et, à l'aide de cette plateforme, de s'informer, se former et agir pour une mobilité durable.

Pour engager ses salariés sur leur mobilité : Challenge de la mobilité

Créé en 2011, l'objectif du Challenge de la Mobilité est d'encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture en valorisant le recours au vélo, covoiturage, transports en commun, télétravail, marche... Le Challenge de la Mobilité est organisé chaque année au printemps par l'ADEME et le Club de la mobilité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.



↳ **Un exemple de solution : l'Atelier REVI** qui propose un service de réparation de vélos itinérant pour entretenir les vélos des salariés des entreprises de Bordeaux Métropole (33). | **Voir + de solutions Cycle et VéLI**

Outils spécifiques sur les territoires



↳ **Un exemple de solution** : **Viraj** qui propose aux entreprises un service de vélos électriques, 100% équipés et assurés, individuels ou partagés à Bordeaux (33) | [Voir + de solutions Cycle et VéLI](#)

Bordeaux Métropole

Accompagnement au plan de mobilité grâce à un diagnostic des pratiques de mobilité domicile-travail de vos salariés, suivi de l'élaboration d'un plan d'actions. Exemples d'actions : mise à disposition de vélos de service, Forfait Mobilité Durable, covoiturage...

Grand Poitiers

Cellule Mobilité proposant un accompagnement approfondi et gratuit sur la mobilité (règlementation, expertise, forfait mobilité durable, plan de mobilité, offre de service sur le territoire, témoignages employeurs locaux, communication, animations, aides...).

Contact : 05.49.30.20.94 - conseil.mobilite@grandpoitiers.fr

Syndicat des mobilités Pays-Basque Adour / Communauté Pays Basque

Au sein du Syndicat des mobilités Pays-Basque Adour et en lien avec la Communauté Pays Basque, le Service Conseil en Mobilités & Nouvelles Mobilités accompagne l'élaboration des plans de mobilité pour les entreprises ou inter-entreprises.

Grand Angoulême

Le service Conseil en Mobilités de GrandAngoulême accompagne tous les publics vers des changements de comportement en faveur de pratique de mobilité alternatives à la voiture individuelle. Pour ce faire, le dispositif PRO Actifs Mobilités permet d'accompagner tous les employeurs du territoire dans leur démarche de mobilité durable, et le réseau PRO Actifs mobilités met en relation ces employeurs engagés pour partager leurs expériences, s'inspirer mutuellement, et maintenir une dynamique et une motivation individuelle et collective. Plus largement, tout au long de l'année, le service

fait connaître les solutions de mobilité existantes, sensibilise et incite à la pratique des modes de déplacement alternatifs à travers des stands d'informations, des animations et des événements divers.

Contact : **Mélanie Dupont**, Responsable service conseil en mobilité – 06 27 89 59 55 - m.dupont@grandangouleme.fr

Creuse : Réseau MAP - Accélérateur de mobilité

Diagnostic mobilité et ateliers

Les clubs de la mobilité

4 clubs en Nouvelle-Aquitaine animés par les CCI, les EPCI (Bordeaux Métropole, CA de La Rochelle, CA Pays Basque, CA Pau Béarn Pyrénées) et l'ADEME. Ils ont pour objectifs de :

- sensibiliser les employeurs sur les enjeux des déplacements liés à leurs activités professionnelles
- accompagner les organisations volontaires dans une démarche pragmatique d'amélioration continue, basée sur le management de la mobilité et sur la capacité à accompagner le changement de comportement des salariés
- promouvoir les pratiques de mobilité alternatives et les offres de services mutualisées connexes

Contact pour Bordeaux Métropole : **Jean-Louis Confolent**, Conseiller mobilités - [contact](#)

Accompagnement des CCI

Visite mobilité en vue d'établir un diagnostic (flux domicile/travail – déplacement professionnels – flux logistique et flux client)

- **CCI 33** : Créer son plan de mobilité entreprises / Diagnostic flash en ligne | **Contact** : **Jean-Louis Confolent**, Conseiller mobilités - [contact](#)
- **CCI 64** : Améliorez la mobilité de vos salariés | **Contact** : **Laurence Bouhaben** | l-bouhaben@pau.cci.fr | 05 59 82 56 46

Plateformes Mobilité 33 : Libournais / Médoc / Bassin d'Arcachon

Action financée par le Conseil Départemental de la Gironde, Pôle Emploi et le Fonds Social Européen. Elle s'adresse à des bénéficiaires individuels qui rencontrent un problème de mobilité

Exemples d'outils mis en place par des Communautés d'Agglomération

GRAND CHATELLERAULT

(Service Mobilités - Aibata Hane - 05 49 23 64 93 - service.mobilites@grand-chatellerault.fr)

Plan de mobilité employeur :
L'agglomération met à disposition des outils et un conseiller mobilité pour les entreprises de son territoire. Ce dernier engage la construction d'une démarche mobilité qui permet la réalisation des plans de mobilité employeur et des mesures en faveur des déplacements.

GRAND POITIERS

Cellule de conseil en mobilité de Grand Poitiers conseil.mobilite@grandpoitiers.fr - 05 49 30 20 94

Plan de mobilité employeur : accompagnement par Grand Poitiers (expertise et outils)

Conseil en mobilité (ateliers au sein de votre établissement pour favoriser les évolutions de comportements - expertise sur la mobilité - diagnostic mobilité)

CA DU NIORTAIS

Mobilité domicile travail - Co voiturage : Transdev, le délégataire de service public d'exploitation du réseau de transport public de la CA du Niortais a confié à la société La Roue verte le soin de développer un service de covoiturage sur le territoire de l'Agglo niortaise opérationnel depuis septembre 2017.
Covoiturage libre et gratuit : LaRoueVerte.com

GRAND PERIGUEUX

Plan de mobilité Employeur - Pour toute demande ou accompagnement, contact avec la référente du Plan de Mobilité chez Pérिमouv' : Marie ALCONCHEL - 06 89 21 53 42 - Contact

Plateforme Mobilité MUST : Mobilité Urbaine et Sociale de Trajectoire : La Plateforme téléphonique/numérique d'informations « tous publics » a été créée pour recenser et analyser les différentes offres et initiatives locales en matière de déplacements (transports collectifs urbains, offre ferroviaire, modes doux, pratiques de mobilité citoyenne, intermodalité, aides financières, etc.). La Plateforme s'adresse aux usagers, aux acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et aux employeurs.

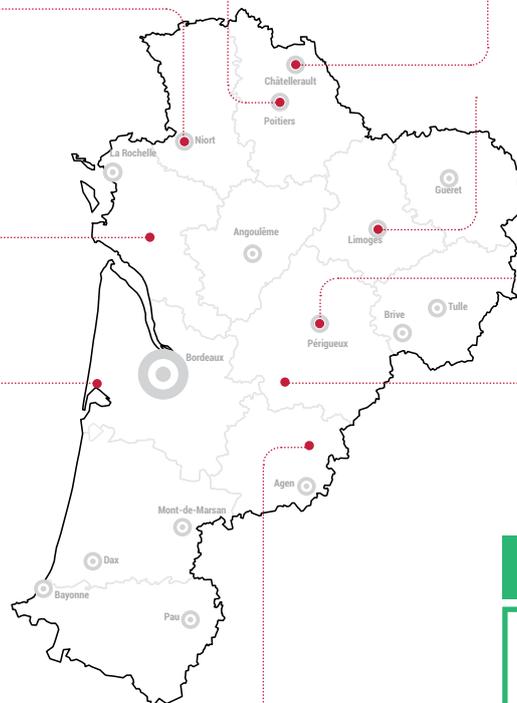
SAINTES GRANDES RIVES

Mise en avant sur son site de l'Application Rézo Pouce, l'auto-stop organisé (service MOBICOOP) Rezo Pouce est un système de covoiturage qui permet aux usagers de se déplacer gratuitement sur des courtes distances et en toute sécurité. Le but ? Faciliter la mobilité tout en préservant l'environnement, et désenclaver les zones rurales

BASSIN ARCACHON NORD

15 aires de covoiturage sur les 8 communes de son territoire

Environ 25 bornes de recharges des véhicules électriques



CA BERGERACOISE

Cartographie interactive du plan climat bergeracoise accessible en ligne. Y sont répertoriés les sites de co-voiturage, les sites d'autopartage, les emplacements des bornes de recharge de voitures électriques, des bornes de recharge de vélos électriques, les structures de locations de vélos et VAE, les espaces de co-working

GRAND VILLENEUVOIS

Mise à disposition de vélos

12 aires de covoiturages

Aides financières

France Mobilités (démarche du Ministère de la Transition écologique) et Aides-territoires

Ils collaborent pour faciliter la recherche d'aides sur la thématique des mobilités **pour les collectivités territoriales et leurs partenaires**, en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers couvrant le champ de la mobilité auxquels ils peuvent prétendre.

Certificats d'économie d'énergie - Domaine transport

Le Club Certificats d'Économies d'Énergie, Club C2E, créé par l'ATEE, regroupe la plupart des acteurs du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Vous trouverez ici les fiches d'opérations standardisées, fiches de calcul et fiches explicatives

Objectif Employeur Pro-Vélo : aller au boulot, en vélo

Aide à la mobilité à destination des entreprises (financement de vélos, d'abris vélo ect...). Soutien financier et accompagnement clé-en-main vers la labellisation « Employeur Pro-Vélo ».

Alvéole Plus

Alvéole Plus vise à déployer 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos (financement, conseils et formation). **Bénéficiaires** : habitat social, écoles et établissements d'enseignement, espaces et sites publics, gares et pôles d'intermodalité, espaces pour les livreurs à vélo, copropriétés privées.

Les aides financières des Communautés d'Agglomérations

Certaines Communautés d'Agglomération ont mis en place des dispositifs pour encourager les particuliers à décarboner leurs déplacements, quels qu'ils soient. Y compris pour les trajets domicile / travail : aides à l'achat de VAE, plateformes de covoiturage, bornes de recharge...

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle a été composée à titre indicatif. Par ailleurs, seules les informations concernant les Communautés d'Agglomération ont été consultées. Nous vous encourageons donc à consulter votre collectivité territoriale pour avoir connaissance d'aides existantes. ↘

Les aires de covoiturage gérées par les Conseils départementaux

Charente | Charente-Maritime | Corrèze | Dordogne | Gironde | Landes | Pyrénées-Atlantiques | Deux-Sèvres | Vienne | Haute-Vienne

CA DE LA ROCHELLE

Transition écologique des entreprises
Unité Transition écologique des Entreprises :
aide.eco@agglo-larochelle.fr - 05 46 30 34 81

CA DU LIBOURNAIS

Aide à l'acquisition d'un vélo

BORDEAUX METROPOLE

Accompagnement à la transition écologique des entreprises

CA PAYS BASQUE

Fonds de soutien transition écologique et énergétique

CA PAU BEARN PYRENEES

Aide à l'achat d'un vélo, réservée sans condition de ressources aux habitants des 37 communes membres du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités, aux professionnels de TPE de moins de 10 salariés, aux acteurs de la cyclo-logistique implantés sur le territoire.

GRAND CHATELLERAULT

Service Mobilités : Aibata Hane [service.mobilites@grand-chatellerault.fr](mailto:mobilites@grand-chatellerault.fr) - 05 49 23 64 93

Aide à l'achat d'un vélo électrique en 2025

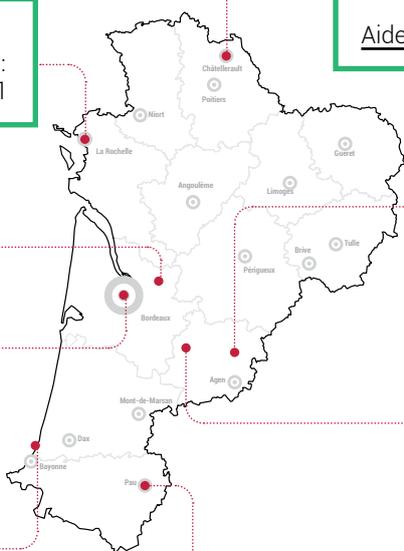
GRAND VILLENEUVOIS

Aide à l'achat d'un vélo

VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Valorisation du co-voiturage via Modalis

L'Agglo dispose d'un Comité des Partenaires des Mobilités. Objectif : mettre en place un dialogue entre les employeurs, les habitants et les associations, autour des questions de transport et de mobilité.



Ressources documentaires

Mise en œuvre de la loi LOM en Nouvelle-Aquitaine (Région Nouvelle-Aquitaine)

Chiffrer l'impact des déplacements domicile-travail en Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-aquitaine)

Boîte à outils Plan de mobilité employeur (ADEME)

Cahier technique « Les services vélo proposés par les employeurs » (ADEME)

Ce cahier s'adresse aux décideurs publics, aux collectivités, aux entreprises et à leurs dirigeants. Il dresse un état des lieux des dispositifs incitatifs à la promotion du vélo pour les déplacements des collaborateurs.

Expérimentation sur le bilan énergétique du télétravail (ADEME)

Afin de répondre à la question, dans quelles conditions le télétravail permet-il un bilan énergétique positif ? il a été calculé l'impact global du télétravail en mesurant les gains d'énergie réalisées dans les transports et dans les bureaux (notamment quand ils sont fermés) et l'éventuel effet rebond de consommation d'énergie au domicile des télétravailleurs. Une expérimentation de cinq mois (novembre 2022 à mars 2023) a été mise en place. Elle a concerné :

- 10 bâtiments répartis dans différents contextes (urbain, péri-urbain) et zones climatiques
- 100 agents télétravailleurs volontaires

L'objectif est de définir les premières pistes de recommandations pour maximiser le bilan énergétique global du télétravail et, plus spécifiquement, pour les journées de forte tension sur le réseau électrique et mieux comprendre l'impact énergétique des fermetures de sites de bureau.



↳ Transport régional : Ligne 524 entre Pau et Laruns
© Région Nouvelle-Aquitaine / ORTOLA Sebastien

Recueil national de bonnes pratiques (CCI)

La mobilité de personnes est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux qui dégradent la qualité de l'air, des eaux et des sols. Les transports représentent un quart des émissions de gaz à effet de serre. C'est le secteur le plus impactant, devant l'agriculture et le résidentiel-tertiaire. Au vu de ces impacts, des solutions variées et innovantes ont été mises en place sur le territoire national par les Chambres de commerce et d'industrie (CCI), en partenariat avec l'ADEME, pour accompagner les entreprises et leurs salariés dans l'usage de modes moins polluants. Plans de mobilité et plans de mobilité employeur commun, forum d'information sur les nouvelles mobilités, challenge de la mobilité, études autour des zones à faibles émissions sont autant d'initiatives proposées localement aux acteurs économiques.

Annuaire de l'Association des Professionnels en Conseil, Climat, Énergie et Environnement (APCC)

Il recense des bureaux d'études membres de l'APCC qui accompagnent les entreprises sur la question de la mobilité

+ de ressources...

Voir les ressources globales en fin de document



↳ Intermodalité TER Nouvelle-Aquitaine en Gare de Bordeaux
© Région Nouvelle-Aquitaine/ Alexandre Dupeyron

#2

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

”

La transition écologique et énergétique (TEE) est un sujet complexe pour les dirigeants de PME-ETI.

Selon l'étude « Les Dirigeants de PME-ETI face à l'urgence climatique » de Bpifrance, 80% des dirigeants de PME et ETI ont conscience de l'urgence climatique mais seulement 13% déclarent pouvoir réduire « de manière importante » leurs émissions carbone dans les 5 prochaines années.

Extrait de : [Mission Transition Ecologique – beta.gouv.fr](https://beta.gouv.fr/mission-transition-ecologique)

Quelles que soient les actions que vous envisagez, elles peuvent être inscrites dans un plan de mobilité, c'est-à-dire un plan d'actions dédié aux questions de déplacements des salariés. Il est réalisé à partir d'un diagnostic et d'une enquête auprès des salariés pour identifier leurs pratiques et leurs besoins.

Ce plan de mobilité peut être réalisé à titre individuel à l'échelle de l'entreprise mais il peut également être élaboré à l'échelle d'un parc d'activité ou d'un bassin d'emploi avec plusieurs entreprises. Les actions sont alors mutualisées et ont plus d'ampleur et d'efficacité. (Extrait CCI IDF)

Cadre réglementaire

Loi Climat

Verdissement des flottes du secteur privé : la part de véhicules à faibles émissions dans les parcs de + 100 véhicules \leq 3,5 T devra s'élever à 20% en 2024 ; 40% en 2027 ; 70% en 2030 (art.113 Loi Climat).

Les entreprises soumises à ces obligations de verdissement de flottes ont l'obligation de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation à l'éco-conduite (art.136 Loi Climat).

Loi ENR (2023)

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR), promulguée le 10 mars 2023, a pour ambition de lever les freins au développement des ENR. Sur le principe, cette loi dispose que tout parking extérieur ayant une superficie supérieure à 1 500 m² doit être équipé, sur au moins la moitié de sa superficie, d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables sur la totalité de leur partie supérieure assurant l'ombrage.

Les exceptions :

- Les contraintes techniques, de sécurité, architecturales, patrimoniales et environnementales ne le permettent pas
- Des conditions économiquement acceptables ne sont pas satisfaites
- Le parc est déjà ombragé par des arbres, pour la moitié de sa superficie
- L'autorisation d'urbanisme a déjà été délivrée

Cette obligation rentre en vigueur :

- Le 1er juillet 2026 si la superficie du parking est supérieure ou égale à 10 000 m²
- Le 1er juillet 2028 si la superficie du parking est entre 1 500 m² et 10 000 m²

Comprendre

Mon entreprise à l'heure des mobilités durables, comment engager la transition ?

Voir les grandes étapes page 11

Empreinte carbone individuelle

Pour calculer son empreinte carbone en 10 minutes.

Empreinte carbone de l'organisation

Pour découvrir les gestes climat et sensibiliser ses parties prenantes.

Émissions de carbone des trajets

Quel mode de transport émet le moins de CO₂ ? Ce calculateur compare le vélo, la voiture, le train, l'avion en fonction du nombre de kilomètres à réaliser.



Outils

Optimiser sa multimodalité

Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Afin d'instaurer une véritable chaîne de déplacement sur le territoire régional, Nouvelle-Aquitaine Mobilités met en œuvre les actions suivantes, en lien avec ses membres :

- **Mise en place d'un système d'information multimodale**, permettant aux néo-aquitains de préparer facilement leurs déplacements, en les informant de façon claire sur l'offre de mobilité et en les accompagnant pendant leur trajet ;
- **Coordination des réseaux de transport** afin de faciliter les correspondances au sein de pôles d'échanges multimodaux.
Exemple avec Vélo Modalis, service de vélos électriques en libre-services (VLS) dans 8 gares de l'axe Royan-Angoulême ainsi que dans les agglomérations de Royan, Cognac et Angoulême.
- **Création de tarifs combinés / intégrés** facilitant l'accès aux services de mobilités, via notamment le déploiement de la **carte billettique Modalis**.

Se faire accompagner

Accompagnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine (CMANA)

La CMANA propose à l'ensemble des artisans un accompagnement vers une mobilité plus durable et décarbonée. Diagnostic 100% pris en charge.

Dispositif Mobili'pro

Accompagnement gratuit proposé par l'ADEME pour optimiser la gestion des déplacements professionnels. Contacts :

- **Jean-Philippe Estrade** - Approches Territoriales Energie-Climat - Mobilité, Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine, Site de Poitiers - Tel. 05 49 50 20 35 - jean-philippe.estrade@ademe.fr - www.ademe.fr/direction-regionale/nouvelle-aquitaine
- **Alain Besançon** - Coordination du Pôle Territoire durables & mobilité, Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine, Site de Bordeaux - Tel. 05 56 33 80 22 - alain.besancon@ademe.fr - www.clubdelamobilite.fr



↳ **Un exemple de solution : MWHEEL Mobility** qui loue des flottes de vélos et trottinettes électriques à destination des entreprises et sensibilise à l'usages des mobilités douces et actives en réalité virtuelle à Eysine (33) | **Voir + de solutions Cycle et VéLI**

Choisir des solutions régionales

Annuaire de la filière Cycle et VéLI en Nouvelle-Aquitaine

Édité par ADI en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et ID4MOBILITY, il référence le tissu industriel du cycle et du véhicule intermédiaire (VéLI) : conception, équipement, distribution, réparation, logistique mais également les services, la formation et la recherche. **À noter la présence d'organismes ciblant spécifiquement les usages professionnels.**

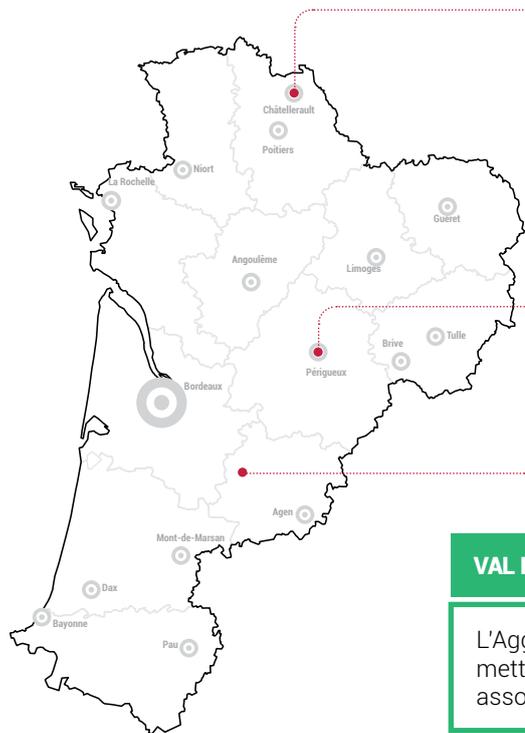
Catalogue néo-aquitain des solutions bas-carbone et d'adaptation au changement climatique

Produit et piloté par ADI en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les pôles et clusters régionaux du développement durable économique : Soltena, Odeys, Id4Mobility, Cluster Energies et Stockage, Cluster Eau et Climat, ACD NA, CCI NA, Agri Sud-Ouest Innovation. **Il recense les solutions «made in Nouvelle-Aquitaine» pour décarboner, notamment en matière de transports avec une rubrique dédiée au transport de personnes.**



↳ **Un exemple de solution : Avatar Mobilité** qui propose Ulive, la petite voiture électrique et solaire de votre quotidien, sans émissions, qui consomme 3 fois moins qu'une voiture électrique traditionnelle, à La Rochelle (17) | **Voir + de solutions Cycle et VéLI**

Exemples d'outils mis en place par des Communautés d'Agglomération



GRAND CHATELLERAUT

(Service Mobilités - Aibata Hane - 05 49 23 64 93 - service.mobilites@grand-chatelleraut.fr)

Plan de mobilité employeur : L'agglomération met à disposition des outils et un conseiller mobilité pour les entreprises de son territoire. Ce dernier engage la construction d'une démarche mobilité qui permet la réalisation des plans de mobilité employeur et des mesures en faveur des déplacements.

GRAND PERIGUEUX

Plan de mobilité Employeur - Pour toute demande ou accompagnement, contact avec la référente du Plan de Mobilité chez Périmouv' : Marie Alconchel - 06 89 21 53 42 - [Contact](#)

VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

L'Agglo dispose d'un Comité des Partenaires des Mobilités. Objectif : mettre en place un dialogue entre les employeurs, les habitants et les associations, autour des questions de transport et de mobilité.

Aides financières

Exemple : le Pacte Industrie

Aides de l'ADEME pour la mobilité et les transports

Les subventions de l'ADEME soutiennent les projets de logistique bas carbone, de retrofit de véhicules lourds, de création d'infrastructures de recharge électrique ou d'hydrogène, ainsi que le développement de solutions innovantes pour la mobilité et le transport de demain.

Plateforme du Gouvernement

- [Recensement des aides](#) (filtrer sur la thématique Mobilité)
- [Plan d'action mobilité](#)
- [Retrofit électrique](#)
- [Acquisition d'un véhicule propre](#)
- [Acquisition de vélos](#)

France Mobilités (démarche du Ministère de la Transition écologique) et Aides-territoires

Ils collaborent pour faciliter la recherche d'aides sur la thématique des mobilités **pour les collectivités territoriales et leurs partenaires**, en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers couvrant le champ de la mobilité auxquels ils peuvent prétendre.

Certificats d'économie d'énergie

Le Club Certificats d'Économies d'Énergie, Club C2E, créé par l'ATEE, regroupe la plupart des acteurs du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Vous trouverez ici les [fiches d'opérations standardisées](#), [fiches de calcul](#) et [fiches explicatives](#) pour le domaine du transport



Alvéole Plus

Alvéole Plus vise à déployer 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos (financement, conseils et formation). **Bénéficiaires** : habitat social, écoles et établissements d'enseignement, espaces et sites publics, gares et pôles d'intermodalité, espaces pour les livreurs à vélo, copropriétés privées.

Les projets mobilité du quotidien des collectivités locales

Quels que soient vos projets, trouvez les dispositifs mis en place par l'État pour accompagner **les collectivités et leurs partenaires** dans le déploiement de leurs nouvelles offres et solutions de mobilité. - www.francemobilites.fr



Les aides financières des Collectivités

CA DE LA ROCHELLE

Transition écologique des entreprises
Unité Transition écologique des Entreprises :
aide.eco@agglo-larochelle.fr -
05 46 30 34 81



GRAND POITIERS

Cellule de conseil en mobilité de Grand Poitiers conseil.mobilite@grandpoitiers.fr - 05 49 30 20 94

Plan de mobilité employeur : accompagnement par Grand Poitiers (expertise et outils)

Conseil en mobilité (ateliers au sein de votre établissement pour favoriser les évolutions de comportements - expertise sur la mobilité - diagnostic mobilité)

Ressources documentaires

Liste des Autorités Organisatrices des Transports - AOT (Région Nouvelle-Aquitaine)

France Mobilités

Pour trouver des solutions de mobilité innovante, des appuis aux projets de mobilité et une base documentaire thématique actualisée.

Mon entreprise à l'heure des mobilités durables, comment engager la transition ?

Obligations et dispositifs de soutien dans le secteur privé

Informations de l'État sur la RSE

Volet dédié au transport et à la mobilité durable des salariés

Plan Climat Pays Basque

Projet territorial de développement durable

Favorisez la mobilité durable de vos salariés (ADEME)

Objectifs, services et financements de l'ADEME

+ de ressources...

Voir les ressources globales en fin de document



DÉPLACEMENTS LOGISTIQUES NÉCESSAIRES À L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

" 31%

c'est la part du secteur des transports dans les émissions totales de gaz à effet de serre. C'est le premier secteur émetteur.

Il apparaît ainsi prioritaire d'activer les leviers de décarbonation du transport de marchandises, notamment pour atteindre les objectifs fixés depuis la loi LOM – 2019 et Climat et Résilience – 2021, et les plans européens.

Report modal, verdissement des flottes, optimisation des tournées : autant de solutions à mixer pour diminuer l'intensité carbone de nos activités de fret.

Ce chapitre a pour objectif de vous guider dans l'appréhension des enjeux et des solutions de la décarbonation du transport de marchandises.

Cadre réglementaire

Obligation de publication

- **Obligation de publication du bilan GES des émissions liées au transport des entreprises soumises à déclaration de performance extra-financière** (+500 salariés et CA minimum de 100 M€) depuis le 1er janvier 2023
- **Obligation de publication d'un « plan de transition »** visant à réduire ces émissions.

Le plafond de l'amende s'élève à 10 000€ (le double en cas de récidive).

Évolutions avec la Directive européenne CSRD applicable depuis le 1er janvier 2024

Elle abaisse progressivement les seuils des catégories d'entreprises obligées de publier ce bilan GES complet (incluant donc le scope 3 dont font partie les émissions liées au transport).

Entrée en vigueur de la directive CSRD	Premier reporting	Entreprises concernées
1er janvier 2024	2025 (pour l'année 2024)	Entreprises déjà soumises à la directive sur la publication d'informations non financières en vigueur depuis 2028. C'est à dire les entreprises remplissant deux des critères suivants : plus de 500 salariés , plus de 50 M€ de chiffre d'affaires, plus de 25 M€ de total de bilan.
1er janvier 2025	2026 (pour l'année 2025)	Entreprises remplissant deux des critères suivants : plus de 250 salariés , plus de 50 M€ de chiffre d'affaires, plus de 25 M€ de total de bilan.
1er janvier 2026	2027 (pour l'année 2026)	PME cotées en bourse (sauf micro-entreprises : entreprises de moins de 10 salariés dont le total du bilan ne dépasse pas 450 000€ ou dont le montant net du chiffre d'affaires ne dépasse pas 900 000€).

↳ Source : entreprendre.service-public.fr

Zones à faible émissions

Suppression progressive de l'avantage fiscal TICPE gazole d'ici 2030

Le taux forfaitaire pondéré de remboursement actuel est de 15,71€/hl (art. 130 Loi Climat). La disparition progressive de cette niche fiscale des transporteurs routiers est programmée d'ici 2030. Elle renchérirait le coût du transport et augmenterait ainsi directement les factures de transport payées par les entreprises chargeurs par le mécanisme d'indexation gazole.

Mécanisme de suramortissement

La déduction sur résultat imposable du coût des véhicules lourds neufs à « énergie propre » est prévue jusqu'en 2030 (art. 133 Loi Climat). Ce dispositif de suramortissement est une mesure fiscale pour inciter les entreprises à verdier leur flotte de véhicules lourds dès à présent.

Modulation des péages en fonction du type de motorisation ou émissions de CO2

(art. 134 Loi Climat ; arrêté du 09/01/2024)

L'arrêté du 9 janvier 2024 énonce les classes d'émission CO2 et les modalités de modulation des péages des véhicules de transport de marchandises par route et aux véhicules de transport de personnes dont le poids total en charge autorisé est supérieur à 3,5 tonnes. Il précise les valeurs de référence de la redevance pour coûts externes liée à la pollution atmosphérique due au trafic pour ces véhicules.

Possibilité d'instauration d'une écotaxe régionale poids lourds à partir de 2024

(art. 137 Loi Climat et ordonnance du 26 juillet 2023)

L'ordonnance du 26 juillet 2023 permet aux régions et départements volontaires d'instituer un dispositif d'éco-contribution visant les poids lourds.

Obligation à toute personne qui organise ou commercialise une prestation de transport d'informer son client des GES émis

(art. L.1431-3 du Code des transports)

Réglementation et verdissement du transport maritime

Dès 2020, la réglementation est venue encadrer la teneur en soufre du fuel-oil utilisé par les navires, la réduisant de 3,5 % à 0,5%. L'objectif étant de réduire considérablement les émissions d'oxydes de soufre provenant des navires afin d'améliorer la qualité de l'air, préserver l'environnement et protéger la santé humaine.

Outils

Choisir et tester des solutions

Verdir ma flotte

L'outil d'aide à la décision pour renouveler son véhicule de transport de marchandises : comparateur d'émissions GES + TCO (total cost of ownership) - Développé par la [Fabrique de la logistique](#) qui crée des « communs » intéressants.

Programme Marguerite

Programme national porté par les CCI et Chambres de Métiers, il accompagne les artisans et commerçants confrontés aux difficultés de circulation et de stationnement en centre-ville, à réduire l'utilisation de leur véhicule professionnel, en leur proposant de tester des solutions adaptées à leur activité. **Il se déploie notamment sur la métropole bordelaise avec 4 solutions à tester.**

Annuaire de la filière Cycle et VéLI en Nouvelle-Aquitaine

Édité par ADI en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et ID4MOBILITY, il référence le tissu industriel du cycle et du véhicule intermédiaire (VéLI) : conception, équipement, distribution, réparation, logistique mais également les services, la formation et la recherche. **À noter la présence de fournisseurs néo-aquitains de véhicules utilitaires légers ou de services pour la livraison à vélo.**

Catalogue néo-aquitain des solutions bas-carbone et d'adaptation au changement climatique

Produit et piloté par ADI en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les pôles et clusters régionaux du développement durable économique : Soltena, Odeys, Id4Mobility, Cluster Energies et Stockage, Cluster Eau et Climat, ACD NA, CCI NA, Agri Sud-Ouest Innovation. **Il recense les solutions «made in Nouvelle-Aquitaine» pour décarboner, notamment en matière de transports avec une rubrique dédiée au transport de marchandises.**

Cartographie de l'écosystème de la transition énergétique des navires en Nouvelle-Aquitaine

Produite par ADI avec la Région, Smart Power et Atlantic Cluster, elle représente les acteurs du transport fluvio-maritime sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

A partir du 1er janvier 2030, la réglementation européenne prévoit qu'un navire à quai dans un port d'escale relevant de la juridiction d'un État membre devra se raccorder à l'alimentation électrique à quai et l'utiliser pour tous ses besoins en énergie pendant qu'il est à quai. Cette obligation s'applique aux porte-conteneurs et aux navires à passagers faisant escale pour plus de 2 heures.

Comprendre

Fresque de la Logistique

Développée par le Club Déméter

Optimiser son intermodalité et sa logistique

Plateforme EVE - Engagements Volontaires pour l'Environnement

La plateforme facilite le partage des informations environnementales entre les transporteurs de marchandises et leurs clients (donneurs d'ordre). Les prestataires de transport sont en mesure, via cette plateforme, de transmettre mensuellement les quantités de GES émises pour tous les trajets commandités par leurs donneurs d'ordre. (cf : article L.1431-3 du Code des transports)

Contact : Véronique Hesse - veronique.hesse@ecoco2.com

Plateforme appel d'air (aide à la décision)

Plateforme d'aide au report modal, financée à 100% par les CEE et portée par l'association AI Cargo Foundation. Permet aux chargeurs de visualiser les services fluviaux et ferroviaires sur un territoire et de mutualiser ses flux avec d'autres chargeurs.

Cartographie des entrepôts logistiques en Nouvelle Aquitaine

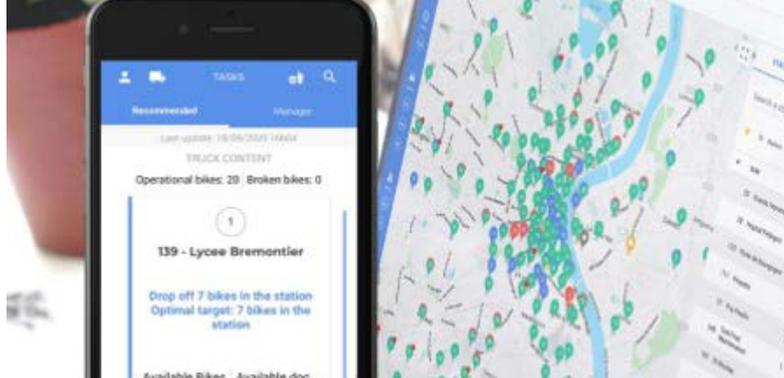
Récemment développée, qui pourra être enrichie de données : Des nouvelles données logistiques mises à disposition à partir de l'OCS en NA - [Accès direct à la visionneuse](#)

Club de la Logistique urbaine

Né d'un partenariat motivé entre Bordeaux Métropole et la CCI Bordeaux-Gironde, il offre un espace de concertation partagé à divers acteurs locaux concernés par le défi de la logistique urbaine. Pour répondre à ce défi, Bordeaux Métropole s'est dotée en 2023 d'une feuille de route logistique urbaine qui réunit une vingtaine d'actions autour de 4 axes :

- Intégrer les flux logistiques dans la ville
- Limiter les émissions générées par la logistique
- Accueillir les activités logistiques sur le territoire
- Définir une gouvernance et des espaces d'échanges

Le Club Logistique urbaine a été lancé début 2024 pour mobiliser les acteurs autour de ces actions, voire d'en définir de nouvelles portées au sein du Club. L'ambition du Club vise également à



↳ **Un exemple de solution** : **Qucit** qui édite le logiciel leader pour l'optimisation logistique des opérations terrain des systèmes de micro-mobilité partagée, à Bordeaux (33) | **Voir + de solutions Cycle et VÉLI**

impulser et suivre les expérimentations et projets de l'écosystème local et bien évidemment, travailler avec les collectivités et les pouvoirs publics pour étudier ensemble les stratégies politiques et les leviers réglementaires les plus efficaces.

Le Club est piloté par un Comité technique représentant les acteurs des différentes filières impliquées dans la logistique :

- Acteurs économiques générateurs de flux (commerces, artisanat, chantier, etc.)
- Acteurs économiques de la filière transport et logistique urbaine (cyclologistique, transporteurs, grossistes)
- Acteurs publics (administration, collectivités, agences)
- Partenaires ressources (recherche, clusters)

Il propose son appui pour organiser des groupes de travail permettant de mettre en œuvre des études, des initiatives, des expérimentations.

Chaque année, il organise le colloque logistique urbaine afin de faire un point d'avancement de la feuille de route métropolitaine, de partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques locales, nationales voire internationales, qui nous permettent collectivement d'avancer nos réflexions en vue d'améliorer les pratiques logistiques propre à chacun

L'animation a été confiée à la CCI Bordeaux Gironde.

Contacts :

Estelle Régnier, Responsable Logistique Urbaine Durable Bordeaux Métropole - e.regnier@bordeaux-metropole.fr

Emmy Kusters, Chargée d'études CCI Bordeaux Gironde - e.kusters@bordeauxgironde.cci.fr

Aides financières

Fret 21

Programme d'engagement volontaire à destination des chargeurs (entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre des transporteurs). L'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé par des experts du transport, de l'accès aux outils spécifiques de calcul et de reporting subventionné par le programme EVE (Engagement Volontaire pour l'Environnement).

Contact AUTF (Association nationale des chargeurs) :

Apira Srikanth, Chargée de projet FRET21 et Référente du Club des chargeurs de Nouvelle-Aquitaine - apira.srikanth@autf.fr

Club C2E (Certificats d'Économie d'Énergie) : Fiches Transport

Fiches d'opérations standardisées, fiches de calcul et fiches explicatives.

Report modal vers le fluvial et le maritime

Groupe de travail « Relance du Fret Fluvial en Nouvelle-Aquitaine »

La Région Nouvelle-Aquitaine dispose d'un linéaire fluvial navigable et capacitaire qui s'étend du canal latéral à la Garonne jusqu'à l'embouchure de la Garonne. Plusieurs initiatives visant à favoriser l'utilisation de la voie d'eau pour du trafic de marchandises se sont illustrées entre Damazan (Lot-et-Garonne) et Bassens (Gironde) au cours des dernières années : Garonne Fertile 1 & 2 en 2021 et 2022 et une expérimentation de fret industriel en 2024 pour du transport de broyat de pneu et de déchets bois issus du BTP. La voie d'eau présente de nombreux atouts méconnus et peut tout à fait s'inscrire efficacement dans les chaînes logistiques des acteurs du territoire.

Contact : Vanessa Lodié, ADI – v.lodie@adi-na.fr

Développer le trafic maritime néo-aquitain

La Région Nouvelle Aquitaine dispose d'infrastructures portuaires robustes et complémentaires à travers ses 4 ports de commerce réunis au sein de l'association [Aquitania Ports Link](#) (Port Atlantique La Rochelle, Grand Port Maritime de Bordeaux, Port de Rochefort/ Tonnay-Charente, Port de Bayonne).

Pour certaines liaisons intra-régionales, le mode maritime peut être une solution alternative à la route et moins émissif en gaz en effet de serre.

Pour d'autres flux export, la proximité des ports néo-aquitains avec les tissus industriels régionaux offre une optimisation certaine des chaînes logistiques.

PARM – Plan d'Aide au Report Modal – Voies Navigables Fluviales

- **Volet A** – Subventions d'une étude en vue de recourir au transport par voie fluviale (études logistiques, de marché, de construction ou de résistance d'un quai, de bathymétrie, de trajectoire). L'aide s'élève à 50 % maximum des coûts admissibles et est plafonnée à 25 000 € par projet sur la durée du Plan.
- **Volet B** – Expérimentation de transport par voie fluviale. L'aide peut atteindre 100% des surcoûts engendrés en phase de test par le recours au transport fluvial par rapport aux trajets effectués habituellement par la route, et est plafonnée à 100 000 € pour 10 voyages sur une période de 6 mois par projet.
- **Volet B'** – Expérimentation de distribution urbaine. L'aide peut atteindre 100% des surcoûts engendrés en phase de test durant les six premiers mois puis 50% des surcoûts durant les six mois suivants. Elle est plafonnée à 200 000€ par projet.

- **Volet C** - Financement d'équipements de manutention. Ce volet du plan correspond à une aide permettant de créer ou d'augmenter des transports par voie fluviale, en soutenant l'investissement réalisé sur une infrastructure ou une superstructure de chargement/déchargement. L'aide est proportionnelle aux tonnages réalisés, au type de conditionnement de la marchandise et à la nature géographique de l'origine et de la destination du flux. Le plafond maximum de l'aide est de 50% du montant des investissements dans la limite de 500 000€.

PAMI – Plan d'aide à la modernisation et à l'innovation de la flotte - Voies Navigables Fluviales

- **Volet A** - Améliorer la performance environnementale de la flotte : Réduire la consommation en carburant, les émissions et rejets polluants, encourager le recours à des énergies renouvelables et optimiser la gestion des énergies à bord.
- **Volet B** - Mieux intégrer le maillon fluvial aux chaînes logistiques : Capturer de nouveaux trafics, consolider la desserte fluviale des ports maritimes, améliorer la performance logistique de la flotte fluviale ;
- **Volet C** - Accompagner le renouvellement des acteurs et de la filière
- **Volet D** - Favoriser l'émergence des solutions innovantes

CEE Fluvial - Opérations standardisées éligibles aux CEE - Voies Navigables Fluviales

Matériel :

- Acquisition d'une Unité de Transport Intermodal fleuve-route neuve (TRA-EQ-107)
- Acquisition d'une barge neuve pour le transport de marchandises (TRA-EQ-109)
- Acquisition d'un automoteur fluvial neuf (TRA- EQ-110)

Economie d'énergie et de carburant pour unité fluviale

- Acquisition de matériel de mesure des consommations de carburants pour une unité fluviale (TRA-SE-106);
- Opérations de carénage sur une unité de transport fluvial (TRA-SE-107);
- Branchement électrique de bateaux à quai (TRA-EQ-124) ;
- Remotorisation électrique d'un bateau fluvial (TRA-EQ- 126) ;
- Acquisition d'un bateau neuf à propulsion électrique ou hybride naviguant en eaux intérieures. (TRA-EQ-127).



↳ **Un exemple de solution : Midpile** qui construit des micro-utilitaires actifs à assistance électrique à Hiersac (16) | **Voir + de solutions Cycle et VÉLI**

Programme REMOVE – Voies Navigables Fluviales & ADEME

Cet AAP (Appel à projets) vise à renforcer les connaissances et les compétences nécessaires pour développer des solutions de transport efficaces, plus durables et veillant à créer une dynamique visant à renforcer le recours au mode massifié avec des objectifs extrêmement ambitieux. (Clos - Sera relancé en 2025)

Transition vers les carburants alternatifs - ADEME

Électrique, biogaz, hydrogène, l'ADEME pour présente les solutions et aides correspondantes.

Appel à projets Renforcement économique des écosystèmes hydrogène par l'usage mobilité- Région Nouvelle-Aquitaine

(jusqu'au 31 /12/2025)

Appel à projets Etudes multi-acteurs pour la décarbonation de la mobilité lourde ou intensive - Région Nouvelle-Aquitaine

(jusqu'au 31 /12/2025)

Ressources documentaires

Rapport « Assurer le fret dans un monde fini »

+ de ressources...

Voir les ressources globales en fin de document



↳ **Un exemple de solution : K-Ryole** qui conçoit des remorques et charriots électriques intelligents à Tonneins (47) **Voir + de solutions Cycle et VÉLI**

Ressources documentaires globales

Feuille de route régionale 2025 – 2030 : la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine

(Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine / Région Nouvelle-Aquitaine – 2025)

ORT Nouvelle-Aquitaine, Observatoire Régional des Transports

L'Observatoire Régional des Transports Nouvelle-Aquitaine a été créé le 25 septembre 2017 suite à la fusion de l'ORT Poitou-Charentes et la CERTA Aquitaine. C'est un lieu de concertation, d'échanges et de partenariats. Il a plusieurs missions : observation, information, études et animation.

Sur son site vous trouverez les rubriques Agendas, Actualités, Etudes / Statistiques/ Newsletter.

ortnouvelleaquitaine@gmail.com

Transport durable : prenez le virage de la transition écologique (ADEME)

Optimisation logistique, report modal, carburants alternatifs : des solutions existent pour accélérer la transition écologique du secteur. L'ADEME soutient vos projets et vous propose des outils, des guides, des programmes, des subventions et des retours d'expérience adaptés à votre transition écologique.

Colisage, emballage et organisation de la logistique : la transition écologique de vos services.

Vous êtes chargeur, commissionnaire de transport, grossiste, commerçant ou bien transporteur ? Vous souhaitez réduire l'impact environnemental de vos activités ? L'ADEME soutient vos projets et vous propose des outils, des guides, des programmes, des subventions et des retours d'expérience adaptés à votre transition écologique.

Décarboner la mobilité dans les zones de moyenne densité

(The Shift Project – 2017) ...Un système de mobilité bas-carbone efficace est possible. Le rapport dresse le portrait d'une alternative au « tout voiture » (rapport complet – résumé – note méthodologique)

Guide pour une mobilité quotidienne bas carbone

(The Shift Project – 2020) Ce guide, s'appuie sur l'expérience des territoires. Il est notamment destiné aux acteurs locaux pour les accompagner dans la mise en œuvre de politiques de mobilité cohérente. (guide complet – synthèse – synthèses régionales : Arras, St Nazaire, Poitiers, Grenoble, Strasbourg)

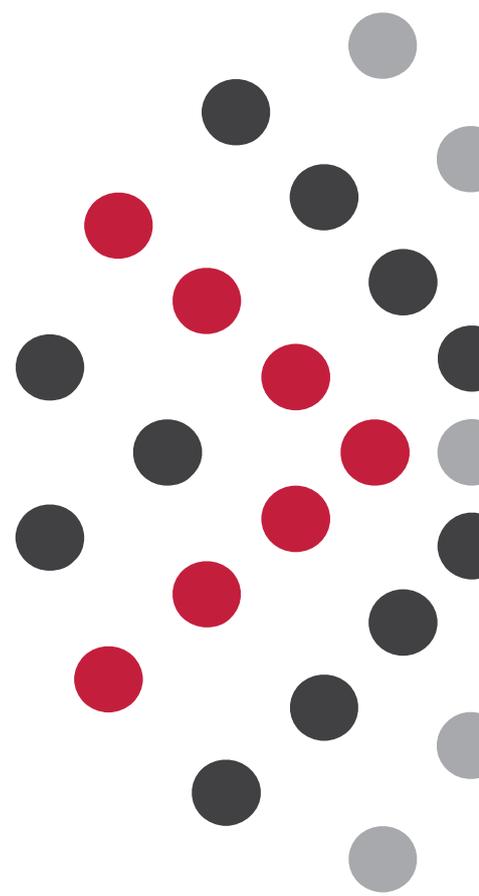
Étude comparative de l'impact carbone de l'offre de véhicules

(The Shift Project – 2020) Cette étude, donne les caractéristiques clés et décrit les systèmes techniques supports des véhicules utilisés quotidiennement, pour éclairer le débat sur les systèmes de mobilité bas carbone.

Transports et mobilité 2020-2023, une stratégie au service de la transition écologique et solidaire

(ADEME - 2020) Stratégie Transports et Mobilité de l'ADEME centrée sur 3 axes :

- Comprendre et agir sur la demande et les comportements (maîtriser)
- Favoriser les modes les plus économes et favorables à l'environnement (reporter)
- Améliorer l'existant pour limiter son impact sur l'environnement (optimiser)



Nous sommes à votre écoute pour actualiser et enrichir ce guide, ainsi que pour toute question complémentaire !

CONTACT

Vanessa Lodié

Référente Décarbonation – Infrastructures & Mobilités

v.lodie@adi-na.fr • 06 15 23 30 79

www.adi-na.fr

www.resonancerse.com



Financée par



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional
Financement dans le cadre
de la réponse de l'Union
à la pandémie de COVID-19

Avec le soutien de



ADI Nouvelle-Aquitaine

Siège social : 6 allée du Doyen Georges Brus 33600 Pessac
+ Bordeaux + Bidart + La Rochelle + Limoges + Pau + Poitiers

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

